

Édition printemps-été 2011

## 25<sup>e</sup> assemblée générale annuelle



Jean Verlez  
Président du CA

Cette assemblée, c'est pour vous tous, l'occasion de rencontrer les administrateurs et les membres du personnel de notre organisme communautaire. C'est aussi l'occasion de prendre connaissance de

l'évolution des statistiques du suicide en Estrie et au Québec et d'être informé sur les programmes, les interventions et les ententes qui font de JEVI un partenaire privilégié dans le monde de la santé mentale en Estrie.

Si vous tenez à être informés du budget de JEVI, de ses sources de revenus et des défis de croissance qui se dessinent, venez assister à cette importante réunion.

Nous sommes actuellement 332 personnes à détenir, en tant que membres, le droit de participer à cette assemblée générale et, à ce titre, d'élire nos représentants au Conseil d'administration.

En attendant de vous y rencontrer, veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments. ♦



1 866  
APPELLE  
(277-3553)

### Avis de convocation

Chers membres,  
JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie  
vous invite à participer à  
votre assemblée générale annuelle  
qui se tiendra :

**Le mercredi, 28 septembre 2011 à 19 h**  
à  
**la Salle du Parvis**  
**987, rue du Conseil**  
**à Sherbrooke**

N'hésitez pas à poser votre candidature à un  
poste d'administrateur  
au conseil d'administration  
(voir la liste des postes en élection en page 2)

**Au plaisir de vous y rencontrer !**

S'il vous plaît,  
veuillez confirmer votre présence  
à l'Assemblée générale annuelle  
d'ici le 5 septembre 2011  
auprès de Isa Abraham au  
819 564-7349.

## Liste des membres du conseil d'administration et des postes en élection

Nom	Fonction	Durée du mandat	Poste en élection
<sup>1</sup> Jean Verlez	Président	Juin 2009 à juin 2012	Non
<sup>2</sup> Gina Bergeron	Vice-présidente	Juin 2008 à juin 2011	Oui
<sup>3</sup> Jacques Duchesneau	Secrétaire-trésorier	Juin 2009 à juin 2012	Non
<sup>4</sup> Richard Caron	Administrateur	Juin 2010 à juin 2013	Non
<sup>5</sup> Serge Caron	Administrateur	Juin 2009 à juin 2012	Non
<sup>6</sup> Pascal Cloutier Carrefour jeunesse-emploi de Sherbrooke	Administrateur	Juin 2010 à juin 2013	Non
<sup>7</sup> Jean-Guy Dion	Administrateur	Juin 2008 à juin 2011	Oui
<sup>8</sup> Marc Drouin	Administrateur	Juin 2010 à juin 2013	Non
<sup>9</sup> Steve Guay, CSN	Administrateur	Juin 2009 à juin 2011	Oui

## Projet d'ordre du jour de la 25<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue du président
2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2010
5. Suites au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2010
6. Rapports
  - a) Rapport de la présidence
  - b) Rapport annuel 2010-2011
  - c) Rapport financier 2010-2011
7. Nomination des auditeurs indépendants pour l'année 2011-2012
8. Élection des membres du conseil d'administration
9. Présentation du *Plan d'action 2011-2012*
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

# Rôles et responsabilités attendus des administrateurs

Souvent, avant de soumettre leur candidature, les personnes intéressées se demandent quels sont les rôles et responsabilités qu'elles devront assumer à titre d'administrateur. Afin d'éclairer la prise de décision, voici les principaux éléments constituant les rôles et responsabilités d'un administrateur.

Un administrateur doit :

- ✓ Agir comme mandataire de l'organisme, et non pas des membres, et ainsi mettre ses compétences au service de l'organisme.
- ✓ Jouer un rôle de fiduciaire (faire « fructifier » les avoirs de l'organisme); cela implique qu'il a un devoir d'honnêteté, de bonne foi, de loyauté, de prudence et de diligence pour remplir son rôle d'administrateur dans l'intérêt de l'organisme. Quelques exemples d'actions : assister aux réunions, s'impliquer activement, prendre des renseignements, respecter ses engagements, etc.
- ✓ Respecter les lois et règlements en vigueur, la charte et les règlements généraux de l'organisme.
- ✓ S'assurer que les livres, registres et rapports sont tenus régulièrement et, le cas échéant, transmis aux autorités.
- ✓ Mettre un soin raisonnable dans la gestion de l'organisme compte tenu de ses compétences, dans l'esprit de l'expression « agir en bon père de famille » et s'assurer d'une saine gestion administrative de l'organisme.
- ✓ Agir de bonne foi (ce qui peut contribuer à minimiser le nombre de poursuites éventuelles).
- ✓ Inscrire sa dissidence, au moment du vote, s'il ne veut pas s'associer à une décision du CA.
- ✓ Agir dans l'intérêt de l'organisme.
- ✓ Faire primer les intérêts de l'organisme avant ses intérêts personnels.
- ✓ Éviter les abus de pouvoir et respecter les objets inscrits à la charte de l'organisme.
- ✓ Signaler les conflits d'intérêt (réels ou potentiels) lors des réunions du CA ou de l'AGA. Le conflit d'intérêt peut être d'ordre économique, moral, intellectuel, etc.

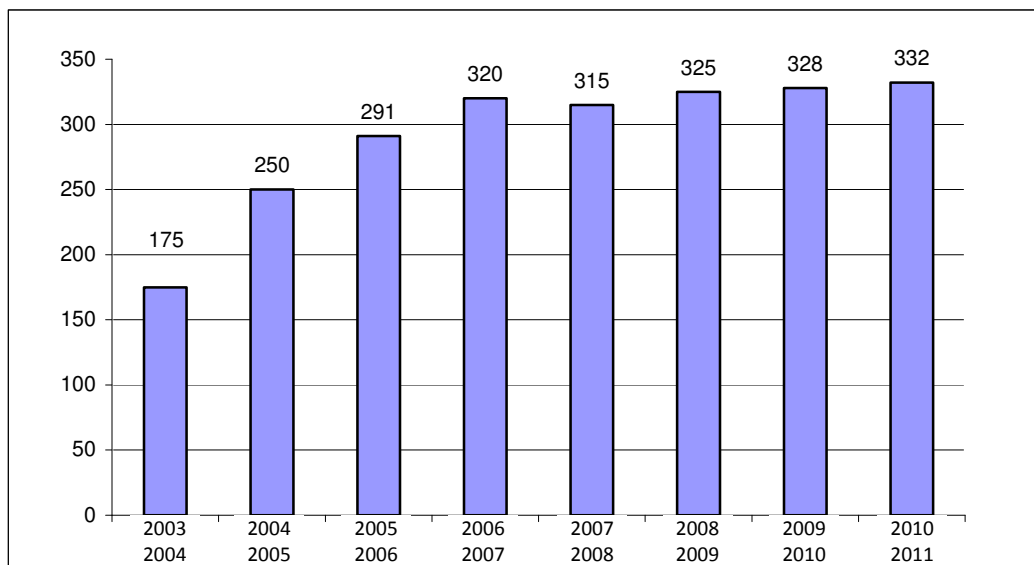
# Le membership, un geste d'engagement !

Au cours des 8 dernières années, le membership a fortement progressé et nous en sommes très heureux. Qu'une personne prenne de son temps pour remplir le formulaire et nous le retourner, c'est un signe d'engagement envers la prévention du suicide en Estrie. C'est une façon de nous dire, continuez votre travail, il est important et nous y croyons.

Merci d'être avec nous et de croire que :

*La vie...  
c'est pour la vie*

L'évolution du membership de 2003 à 2011



MRC	CATÉGORIE DE MEMBRES				TOTAL
	Junior	Senior	Corporatif	Honoraire	
Sherbrooke		142	73	3	218
Coaticook		9	12		21
Memphrémagog		21	7		28
Le Val-Saint-François		11	3	1	15
Le Haut-Saint-François		8	3		11
Le Granit		2	10		12
Les Sources		3	3		6
Hors région		18	3		21
<b>Total membres</b>		<b>214</b>	<b>114</b>	<b>4</b>	<b>332</b>

## CATÉGORIES DE MEMBRES

**JUNIOR** - Toute personne âgée de moins de 18 ans. Cette catégorie de membre n'a pas droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

**SENIOR** - Toute personne âgée de 18 ans et plus. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

**CORPORATIF** - Toute organisation ou corporation. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

**HONORAIRE** - Les membres honoraires sont des personnes rattachées ou non à la corporation, qui ont exercé ou qui exercent une influence particulière sur l'atteinte des buts de la corporation. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle. ♦